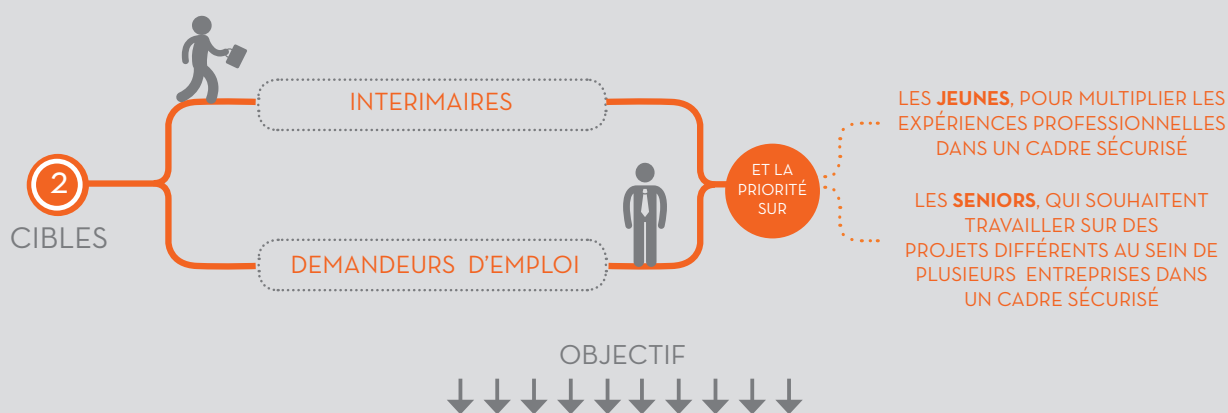


CREATION DU CDI INTERIMAIRE

Qu'est ce que c'est ?



Qui peut en bénéficier ?



EMBAUCHER 20 000 INTÉRIMAIRES EN CDI SUR 3 ANS

Comment ça marche ?



UN CDI SIGNÉ
AVEC L'AGENCE
D'EMPLOI



UNE LETTRE DE
MISSION POUR
CHAQUE MISSION

UNE GARANTIE MINIMALE MENSUELLE DE RÉMUNÉRATION QUI COUVRE MISSIONS ET INTERMISSIONS

PENDANT L'INTERMISSION : DES FORMATIONS PROPOSÉES, DES CONGÉS RÉMUNÉRÉS

BÉNÉFICES
POUR LES
SALARIÉS
INTÉRIMAIRES

LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI

UN PARCOURS PROFESSIONNEL QUI S'INSCRIT SUR LE LONG-TERME

DES DÉMARCHES DE LA VIE COURANTE FACILITÉES

BÉNÉFICES
POUR LES
AGENCES
D'EMPLOI

UNE MEILLEURE FIDÉLISATION DE LEURS SALARIÉS INTÉRIMAIRES

UNE RÉPONSE PLUS EFFICACE À LA PÉNURIE DE MAIN D'ŒUVRE DANS LES MÉTIERS SOUS TENSION

BÉNÉFICES
POUR LES
ENTREPRISES
UTILISATRICES

UNE OFFRE PLUS RÉACTIVE À LEURS BESOINS DE RECRUTEMENT INTÉRIMAIRE

UNE MISE À DISPOSITION DE COMPÉTENCES GARANTIE